



Luxembourg, le 13 septembre 2019

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°921 du 19 juillet 2019 de l'honorable député Monsieur Gilles Baum, concernant le projet de réaménagement de l'esplanade à Remich, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à la question parlementaire n° 921 du 19 juillet 2019 de l'honorable Député Monsieur Gilles Baum

Le projet du réaménagement de l'esplanade de Remich a été divisé en deux parties.

Le premier tronçon s'étend du « Wueswee » aux « Caves St. Martin » et comprend le réaménagement de la route nationale N10, l'aménagement des parkings et des bandes de stationnement, la construction de la piste cyclable PC3 ainsi que l'aménagement des espaces verts. Ce tronçon peut être réalisé indépendamment du deuxième tronçon.

Le deuxième tronçon s'étend du pont frontalier au « Wueswee » et comprend les mesures anti-crues, le rehaussement et l'extension du quai d'embarcadère, l'aménagement du quai d'accostage, le réaménagement de la N10, l'aménagement des parkings et des bandes de stationnement, la construction de la piste cyclable PC3 ainsi que l'aménagement des espaces verts.

Après l'approbation de l'avant-projet détaillé du génie civil du premier tronçon 1, qui vient récemment d'être présenté au ministère de la Mobilité et des Travaux publics, le volet architecture du paysage de l'esplanade de Remich pourra être élaboré.

Ensuite, l'avant-projet détaillé complet, regroupant le volet architecture du paysage et le volet du génie civil, sera soumis au ministère de la Mobilité et des Travaux publics pour l'approbation, ceci en vue de l'élaboration définitive du projet.

Ainsi, la soumission pour le premier tronçon de l'esplanade de Remich est prévue au plus tôt pour la fin de l'année 2020.

Les analyses concernant la pollution du site ont été achevées. Elles ont montré que le coffre de la N10 est pollué par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), qui devront être évacués vers une décharge spécialisée ou, dans certains cas, être recyclés sur place à l'aide d'un mélangeur à froid.

En outre, des forages ont été dans les espaces verts de l'esplanade effectués par le Service géologique de l'État pour déterminer l'envergure de la pollution de l'ancienne décharge. Il s'avère que la terre de l'esplanade est aussi contaminée par des HAP. Lors du réaménagement de l'esplanade, ces matériaux pollués devront être évacués vers une décharge spécialisée.

Ces résultats d'analyses ne risquent toutefois pas de retarder le projet initial.